

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

Présents: M.WEISS Maurice - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - Mme ARSAC Brigitte - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard.

Absents : M.BOUIX Laurent - Mme CROZE Blandine - M.CHANTRE Thierry - M.DESBOS Jérôme - Mme DUFAUD Caroline - M.JOUEVE Henry (donne pouvoir à M.MARCAILLOU Patrick) – Mme SINZ Marie Jeanne - Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) - Mme TEYSSIER Marie Pierre.

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND Céline.

1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2019.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2019 est adopté.

2) Présentation d'une décision prise par le Maire – Rapport de M.VILLEMAGNE.

La décision prise par le Maire dans le cadre de délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties est présentée aux élus :

Marché de service pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux.

Date de la décision : 2 octobre 2019

Entreprise retenue : HC CONTROLES (26 300 ALIXAN)

Montant des travaux : 1 330,00 euros HT par an

Durée du contrat : 2019 à 2022

3) Décision Modificative n°2 – Rapport de M.VILLEMAGNE.

La décision modificative n°2 proposée s'établit de la manière suivante :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
020 (020) Dépenses imprévues	-939,00 €	2031 (041) Frais d'études	140 000,00 €

2031 (041) Frais d'études	140 000,00 €	238 (041) Avances versées sur comm.imm	35 061,00 €
2151 (21) op 332 Réseaux de voirie	-39 000,00 €	238 (23) Avances versées sur comm.imm	35 061,00 €
2313 (23) op 328 Adressage	60 000,00 €	4581 (45) op02 Orange ADN	10 000,00 €
2315 (23) op305 Centre Bourg	15 000,00 €	4581 (45) op03 Département	42 000,00 €
238 (041) Avance versée sur comm.imm	35 061,00 €		
4581 (45) op02 Orange ADN	10 000,00 €		
4581 (45) op03 Département	42 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>262 122,00 €</b>		<b>262 122,00 €</b>
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Désignation</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
022 (022) Dépenses Imprévues	-3 800,00 €	73221 (73) FNGIR	-3 500,00 €
739223 (014) Fonds de péréquation	300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-3 500,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>258 622,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>258 622,00 €</b>

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

\*APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal, telle que présentée.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

4) Admission en non valeur de titres cantine – Rapport de M.VILLEMAGNE.
---

Le Maire informe le Conseil Municipal que des factures de cantines sont impayées en dépit de multiples relances de la part de la trésorière. Trois débiteurs sont concernés l'un pour la somme de 67,85 euros, l'autre pour 100,80 euros et le dernier pour 370,30 euros.

Compte tenu de l'insolvabilité de ces personnes, il est proposé d'admettre en non valeur les sommes sus mentionnées non recouvrées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré:

\*ACCEPTÉ d'admettre en non valeur les sommes de 67,85 euros, 100,80 euros et 370,30 euros qui n'ont pu être recouvrées.

\*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

5) Mise à disposition gratuite du domaine public - Rapport de M.WEISS.

La Commune de Saint-Agrève est propriétaire de la Place de Verdun, laquelle fait partie du domaine public communal.

A ce titre, elle en assure l'entretien et en laisse le plein usage aux administrés.

L'association Les Amis de Joël a sollicité la Commune car elle souhaite réaliser un projet d'animation pour les fêtes de Noël en installant une patinoire écologique.

Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public, devrait être conclue.

Ladite convention domaniale serait accordée pour une durée d'un mois et demi, prenant effet le 1er décembre 2019 et s'achevant le 15 janvier 2020.

La Commune accorderait ainsi une occupation d'une partie de la Place de Verdun à l'association les Amis de Joël pour une surface de 100 m<sup>2</sup>, dont les contours seraient délimités par la Commune.

Cette occupation serait conclue à titre gratuit, en raison du caractère d'intérêt général motivant le projet et des conditions tarifaires abordables, répondant à un objectif de cohésion locale.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

\*APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées ;

\*AUTORISE le maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

6) Mandat spécial pour le Congrès des Maires – Rapport de M.WEISS.

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il se rendra au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2019.

Il propose au Conseil de conférer la qualité de mandat spécial à ce déplacement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

\* DONNE mandat spécial afin de se rendre au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2019 au Maire ainsi qu'aux Conseillers Municipaux suivants : Mme MOREL Brigitte; M.VILLEMAGNE Michel.

\* ACCEPTÉ le remboursement de frais engagés par ces élus, lors de l'exécution de ce mandat.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

7) Modification du tableau des emplois – Rapport de M.WEISS.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8) Contrat de location avec le SIGLD concernant un bureau au sein de la Mairie – Rapport de M.WEISS.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que depuis 2012 la commune loue un bureau au SIGLD pour la période hivernale.

Le SIGLD a renouvelé sa demande pour la période hivernale du 01/11/2019 au 30/04/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- \* APPROUVE la location d'un bureau au dernier étage de la mairie
- \* FIXE le loyer à 100 euros par mois
- \* AJOUTE que cette location prend effet au 1er novembre 2019
- \* PRECISE qu'une convention sera réalisée en ce sens
- \* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

9) Convention de partenariat lire et faire lire – Rapport de Mme VAREILLE.

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche propose la reconduction de l'opération «Lire et faire lire».

Il s'agit de séances de lecture organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, sur le temps scolaire et périscolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

La réalisation de cette opération nécessite la conclusion d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL).

La participation de la commune est annuelle et forfaitaire à savoir 180 euros pour 4 classes ou plus (école élémentaire) et 120 euros pour 3 classes (école maternelle) pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

- \*APPROUVE la convention avec la FOL dans le cadre de l'opération «Lire et faire lire» telle que présentée.
- \*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour: 15      Contre: 0      Abstention: 0

10) Questions diverses

Lors du prochain Conseil Municipal sera présentée une demande de financement pour permettre l'activité de la psychologue scolaire.

Le Congrès des Maires de l'Ardèche se tiendra à Davezieux le 24 octobre 2019.

M.LESCAILLE interroge le Maire sur la démolition d'un garage situé sur le domaine public au Chiniac.

M.MARCAILLOU indique qu'il a abordé la question d'arbres gênant la vue au Chiniac avec l'association les Amis du Mont Chiniac.

M.WEISS informe qu'une procédure judiciaire est en cours pour la domanialité publique de la Place du Temple.

M.LESCAILLE fait part de la demande qu'il a eu pour arborer les Places Félicie D'Asseyne et Place des Cévennes.

Il lui est répondu que le fait d'arborer des Places doit être bien réfléchi, car les places publiques servent à organiser des manifestations d'ampleur importante (Monté Carlo Historique, Ardéchoise...), de lieu de stockage de neige. Cet aménagement doit s'inscrire dans un aménagement global.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 5 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20